

Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Dronne aval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des fêtes de Rioux-Martin, sous la présidence du Président, M. Stéphane BEGUERIE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. MAFFRE Xavier			M. POUPEAU Daniel	X	X
BARDENAC	M. POIRIER Dany			M. BIDEAU Arnaud		
BAZAC	Mme CHADEFDAUD Nelly	X		M. PELLISSIER Yoann		
BELLON	M. MONTIGAUD Laurent			Mme VIGIER Aline		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme CELERIER Lysiane	X		M. NOUAILHAS Alain		
BONNES	M. BEGUERIE Stéphane	X		M. ROUSSILON Nicolas		
BORS	M. BOURDIGEAUD Pascal			M. BOURDIGEAUD Louis		
BRIE-sous-CHALAIS	M. DOUGAL Romain			M. BORDE Fabrice		
CHALAIS	M. BOUDEAU Jérémy	X		M. BONIN Joël	X	
CHÂTIGNAC	Mme BERGEON-PARQUIER Lydie			Mme PETIT Murielle		
COURGEAC	M. TOUZEAU Henri			M. RIPAUD Jérôme		
COURLAC	M. MELUN Ludovic			M. Di VIRGILIO François		
CURAC	M. GELINEAU Yvon		M. BEGUERIE Stéphane	M. GEORGES Noël		
Les ESSARDS	M. FERCHAUD Michael			M. DESROSIER Jean-Marie		
JUIGNAC	M. PETIT Christophe			M. VRIGNAUD Jérôme		
LAPRADE	M. BRARD Cyril	X		M. CHAUVIT Baptiste		
MEDILLAC	M. TARDE Claude			Mme DELPIT Nathalie		
MONTBOYER	M. HOVART Benjamin			M. GENDRON Jonathan		
MONTIGNAC-le-COQ	M. DESERT Alain			M. BEAUVAIS Damien		
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. HERBRETEAU Bernard	X		M. DESBROSSE Jérôme		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	Mme HUGUET Myriam	X		Mme CHARRANNAT Corinne		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. PAUL-HAZARD Michel	X		Mme GODREAU Sandrine		
Ex SAINT-EUTROPE	M. BRUNO Thierry	X		Mme BLANDINEAU Annette		
Ex SAINT-LAURENT de BEL.	M. FRETIER Philippe	X		M. CARTER Maximilian		
NABINAUD	M. GRARE Didier			M. MARCHAND Denise		
ORIVAL	M. DUMAS Lucien			M. LABROUSSE Joël		
PILLAC	Mme BOUILLON Géraldine	X		M. GILLET Valentin		
RIOUX-MARTIN	M. VESSIERE Jean-François	X		M. JALLET Bernard		
ROSENAC	M. GUIGNARD Quentin			Mme MARTEAU Clarisse		
ROUFFIAC	M. RIBEREAU Jean-Marie	X		M. VINCANT Jean-Pierre		
SAINT-AVIT	M. GUITARD Fabrice	X		M. PASQUIER Mickaël	X	
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. BOURDIER Christian			M. CHAGNAUD Patrick		
SAINT-MARTIAL	M. BOISPERTUIS Yoann			M. CALLUAUD Xavier		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. BOULLIN Sébastien	X		M. DOUSSAINT Alexandre		
SAINT-ROMAIN	M. RICHARD William	X		M. GELISSE Ghislain		
SAINT-SEVERIN	M. BENOIT Patrick			M. MERCIER Bruno		
YVIERS	Mme RICHARDS Dominique			M. Manuel BONNEAU		

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER			M. GODET Sylvain		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	X		M. GOHIN Christian		

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
La BARDE	M. ROUX Jean-Michel			M. POINEAU Laurent		
BOSCAMNANT	M. BORDE Pierre	X		Mme FEUILLET Claudine	X	
La GENETOUBE	M. GROSLAUD Didier			M. BERGER Bernard		
SAINT-AIGULIN	Mme DRIBAUT Anne	X		M. PELET Patrice		
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. HERVOUET Pascal			Mme PETIT Nadine		

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI

Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme BLANCHETON Sophie			M. MUSSOT Gérard	X	X
COUTRAS	Mme RAMOS Laura	X		Mme CHOLLET Marianne		
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. GUILLEMOT Bernard	X		M. DUBOIS Gérard		
Le FIEU	M. PLUVINAGE Alain	X		Mme DUCHOZE Edwige		
LAGORCE	M. ALLARD Michel	X		Mme DALLA MUTA Martine		
Les PEINTURES	M. BLANC Jacques	X		M. JOUANET Arnaud		
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. ARNOUD Alain	X		M. COUTAUD Yannick		

Date de la convocation : 14 mars 2024 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 25

Nbre total de délégués suppléants : 51 - Nbre total de délégués suppléants présents : 5

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 2

Nbre total de pouvoirs : 1 : M. GELINEAU Yvon a donné son pouvoir à M. BEGUERIE Stéphane

Nbre de votants : 28

Secrétaire de séance : M. VESSIERE Jean-François

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien milieux aquatiques, SABV DA
- M. BONDU Valentin, technicien milieux aquatiques, SABV DA
- M. GAUTHARD Axel, technicien milieux aquatiques, SABV DA
- Mme CHAPRON Géraldine, adjointe administrative, SABV DA

OBJET : Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'OP 167 : restauration de la continuité écologique, ouvrage de Champ Rose (OP 5)**EXPOSE :**

Le Président du SABV de la Dronne aval rappelle un des principes des finances publiques qui repose sur l'annualité budgétaire, avec la nomenclature comptable M14. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualisation budgétaire.

Facultative en M14, la gestion pluriannuelle des crédits devient la règle en M57. C'est pourquoi, le SABV de la Dronne aval, avec la mise en place de la nomenclature comptable M57 pour sa gestion budgétaire à compter du 1^{er} janvier 2024 (délibération n° 15/2023 du 05/12/2023), met en œuvre des autorisations de programme et des crédits de paiement, à compter du budget primitif 2024.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers du syndicat à moyen terme.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement sont encadrés par des articles du code général des collectivités territoriales et du code des juridictions financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Afin de permettre l'engagement des projets réalisés sur plusieurs années, sans mobiliser la totalité des crédits sur un seul exercice, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la création d'une autorisation de programme intitulée « OP 167 : restauration de la continuité écologique, ouvrage de Champ Rose (OP 5) ».

Cette modalité de gestion offrira ainsi d'avantage de souplesse et permettra une meilleure fongibilité des crédits entre les opérations à l'intérieur de cette autorisation de programme.

Cette AP / CP fera l'objet d'un suivi régulier, et sera réactualisée dès que nécessaire.

Vu la délibération n° 15/2023 du Comité Syndical en date du 06/12/2023 adoptant la nomenclature comptable M 57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n° 16/2023 du Comité Syndical en date du 06/12/2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du SABV de la Dronne,

Considérant le règlement budgétaire et financier du SABV de la Dronne, et notamment l'article 2 pour la gestion pluriannuelle des crédits,

Vu la délibération n°16/2024 du Comité Syndical en date du 21/02/2024, pour le projet de restauration de la continuité écologique, ouvrage de Champ Rose (OP 5),

Le Président du SABV de la Dronne aval, propose la création d'une autorisation de programme intitulée « OP 167 : restauration de la continuité écologique, ouvrage de Champ Rose (OP 5) », sur 3 années, de 2024 à 2026, planifiée comme suit :

Années	2024	2025	2026	TOTAL
	Dépenses en € TTC	48 000 €		
Recettes en €				
Subventions	25 600 €	6 400 €		32 000 €
FCTVA			7 800 €	7 800 €
Solde SABV DA	22 400 €	- 6 400 €	- 7 800 €	8 200 €

RESOLUTION :

Le Comité Syndical, après le vote suivant :

- Votants : 28
- Voix exprimées : 28
- Majorité absolue : 15
- Pour : 28 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0

DECIDE :

- **De VALIDER l'ouverture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP / CP) pour l'opération suivante : « OP 167 : restauration de la continuité écologique, ouvrage de Champ Rose (OP 5) », tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, pour la période de 2024 à 2026,**
- **D'INSCRIRE les crédits de paiement prévus en 2024 au budget primitif 2024 sur l'opération concernée (OP 167),**
- **De DONNER le pouvoir au Président de signer les pièces concernant toutes les présentes décisions.**

Fait les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire
Jean-François VESSIERE



Le Président,
Stéphane BEGUERIE

